Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Échevins, Chers amis en vos titres et qualités,

Avant toute chose, permettez-moi de remercier les autorités provinciales du Luxembourg et, en particulier, Monsieur Patrick Adam, Président de Collège, de nous accueillir, ici, à Libramont, pour le $8^{\text{ème}}$ colloque de l'Association des Provinces wallonnes.

Votre présence ce matin à notre colloque démontre l'intérêt que vous portez à l'Institution provinciale et à l'ensemble des projets qu'elle élabore pour le citoyen. Je souhaite vous en remercier. La thématique que nous avons retenue, cette année, concerne la place des aînés dans notre société et les actions que nous menons pour les accompagner. Cela va plus loin que les seules questions de santé car il s'agit aussi de cohésion sociale ou de culture, notamment.

Je tiens également à acceuillir comme il se doit nos intervenants de cette matinée qui, au cours de nos travaux, démontreront tout le dynamisme et toute l'attention que méritent nos aînés et la manière dont les pouvoirs publics peuvent les accompagner dans leur nouvelle vie.

Ce matin, nous découvrirons les différentes initiatives présentant un aperçu des actions qui sont entreprises à l'étranger ainsi qu'au niveau européen et entièrement dédiées à ces derniers.

Nous en viendrons ensuite à un niveau plus local et provincial, voire départemental avec les ateliers de cet après-midi.

Car, oui, la forme de notre colloque a quelque peu évolué: nous vous proposerons la tenue d'ateliers visant à apporter un éclaircissement plus pratique et technique sur base de trois questionnements ou suggestions viendra s'ajouter aux exposés de ce matin.

Enfin, nous aurons l'honneur d'acceuillir Monsieur Maxime Prévot, Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. Il nous fera l'honneur de présenter la politique wallonne menée en faveur des aînés.





Le thème de cette année tranche avec celui des années précédentes puisqu'il sera, cette fois, question de la place des aînés dans l'action provinciale. Afin de laisser rapidement la parole à nos différents experts, je me limiterai à dresser le contexte général de nos travaux en insistant, évidemment, sur les perspectives pour nos Provinces.

Car, si la Province dispose de compétences larges en matière culturelle, sociale, agricole, d'enseignement ou encore de jeunesse, il en va de même pour le secteur de la santé. Ce secteur représente, en effet, un pan essentiel de l'action provinciale et une part non négligeable des dépenses dans les budgets provinciaux puisqu'elle s'élève à quelque 13 %.

Vous n'êtes pas sans savoir que c'est un sujet qui s'inscrit pleinement dans l'actualité car nous faisons face, aujourd'hui, sur nos territoires, à des défis majeurs en matière d'accompagnement des personnes âgées. La place accordée par notre société à l'avancée en âge se développe considérablement d'une manière générale.

En effet, les aînés constituent une part de plus en plus importante de la population et qui ne fera que croître dans les années à venir. Nous observons un allongement significatif de la durée de vie dans le monde entier.

D'ici 2050, l'Organisation mondiale de la Santé s'attend à ce que la population mondiale âgée de 60 ans et plus atteigne 2 milliards de personnes. La population wallonne n'est pas en reste, et son espérance de vie augmente en moyenne d'un trimestre par an. Le vieillissement démographique représente donc un enjeu social et économique essentiel.

Mais qu'est-ce que le « Bien vieillir »? J'en dresserais les contours en le définissant tout simplement comme l'ambition de vivre mieux, plus longtemps. Il s'agira aujourd'hui de discuter de pistes de solution d'accompagnement positif et respectueux des personnes âgées.

Car le phénomène de vieillissement doit faire face quotidiennement à de nombreux stéréotypes et est bien trop souvent associé à une perception négative, stigmatisante, voire à un fardeau.

Il est, dès lors, nécessaire de considérer les personnes âgées comme des citoyens parmi les autres. Pour ce faire, il est indispensable de permettre un accompagnement optimal des nombreuses formes que peut prendre le vieillissement ainsi que d'envisager les différents âges de la vie des seniors. Parce que, bien que l'on vive plus vieux aujourd'hui, ce n'est pas nécessairement en meilleure santé ou dans de meilleures conditions.

Nous devons donc rester particulièrement attentifs aux besoins de cette partie de la population non négligeable, qu'elle soit active ou devant faire face à des difficultés que nous détaillerons plus tard et ce, afin d'assurer une intégration la plus harmonieuse possible dans la société.



Dans ce contexte, les Provinces ont mesuré tous les enjeux de cette problématique en s'engageant en faveur des personnes âgées. Il paraît, en effet, important que le service public classe cette thématique au cœur de ses préoccupations et prenne des mesures afin d'adapter la manière dont notre société va y répondre.

L'aide aux aînés, mais aussi aux personnes ainsi qu'aux nombreuses associations qui les entourent, représente une mission typique de service public et l'Institution provinciale s'impose donc comme un acteur incontournable du Bien vieillir.

Les enjeux sont multiples et nous pouvons citer, par exemple, l'état de santé de nos aînés (notamment la prévention des maladies chroniques qui va constituer une charge économique et sociale majeure pour nos sociétés), leur niveau d'activité, leur degré d'autonomie, les conditions d'hébergement et toute la problématique liée aux maisons de repos, le maintien à domicile et le développement des soins et services qui en découlent, ainsi que l'adaptation des logements.

Sans oublier les mesures nécessaires au niveau de l'aménagement du territoire (et on pense, ici, aux questions liées à la mobilité, à accessibilité des lieux publics,...) ou encore les questions liées à l'accès équitable et durable au système de santé.

L'Institution provinciale s'investit, depuis de nombreuses années, dans ce domaine et cherche à proposer des réponses appropriées ainsi qu'une prise en charge la plus adaptée possible.

Pour faire face à ce défi considérable, les Provinces mettent à disposition leur expertise dans l'ensemble de leurs compétences ainsi que leurs pratiques professionnelles, notamment en matière de formation, de participation citoyenne, de prévention et de prise en charge en soins de santé hospitaliers et ambulatoires (Santé mentale), de pratiques intergénérationnelles...

Dans un secteur au sein duquel l'investissement varie fortement, l'avenir des hôpitaux demeure un enjeu majeur des prochaines années. La Province de Luxembourg, qui nous accueille aujourd'hui, y est particulièrement impliquée puisqu'elle détient 53 % des parts de VIVALIA, intercommunale de soins de santé regroupant l'ensemble des sites hospitaliers et des maisons de retraite actives sur le territoire.

Ainsi, les Provinces ont développé des programmes spécifiques pour élever le niveau de santé des séniors.

Mais il faut envisager la question du vieillissement dans l'ensemble de ses dimensions et pas uniquement sous le prisme de la santé. Le cadre de vie qui est proposé à ces aînés est une thématique tout aussi cruciale.

Les provinces cherchent donc aussi à favoriser la participation citoyenne des aînés (il s'agit là d'offrir des possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie ou de rendre possible la participation active des personnes âgées aux activités de développement économique) ou encore à lutter contre la maltraitance des personnes âgées.



Aujourd'hui, les provinces, garantes d'une couverture territoriale équitable, sont, évidemment, les plus compétentes pour observer leurs territoires et identifier les besoins de leurs populations âgées respectives dans leur milieu de vie et résidant tant en milieu urbain que rural afin de mieux agir et d'adapter leurs actions en faveur du vieillissement réussi.

Vous trouverez, à ce propos, sur les clés USB qui vont ont été remises, une synthèse des actions menées par les 5 provinces wallonnes en faveur des aînés. Vous constaterez que, même si chaque province dispose de ses propres spécificités, de ses propres structures ou encore de ses propres inspirations, elles s'engagent toutes dans une véritable politique provinciale visant à être à l'écoute des ainés.

Les provinces proposent, par exemple, un subventionnement pour les services d'aide aux familles ou pour l'hébergement des personnes âgées. Pensons au Brabant wallon qui octroie des subventions aux communes et CPAS.

Elles organisent également des formations, conférences, ateliers, ou encore actions de sensibilisation sur les principales thématiques en faveur des aînés. A titre d'exemple, nous pouvons citer les Jeudis Santé proposés par la Province de Liège, le Salon Hainaut Séniors, ou encore le Carrefour des générations organisé par la Province de Namur.

Car le bien-être des aînés est aussi culturel. Les provinces proposent donc régulièrement aux aînés des conférences, cinés-débats ou encore pièces de théâtre. De cette manière, elles favorisent un accès à la culture aisé pour le plus grand nombre.

Il s'agit, en outre, de s'inscrire dans une démarche du « Bien vieillir » à l'échelle supralocale se situant entre le niveau communal et le niveau régional.

Nous verrons que le vieillissement réussi peut également être appréhendé sous le prisme de la supracommunalité, dont nous avons largement fait écho lors du colloque de l'an dernier.

Je le disais, le niveau provincial est, en effet, appelé à s'imposer comme fédérateur d'une demande d'acteurs locaux autour d'un projet commun, en étant coordinateur dans la mise en œuvre d'une politique sur tout leur territoire ou encore en étant facilitateur pour l'impulsion d'actions innovantes.

A titre d'exemple, à travers le soutien aux initiatives prises par le Conseil consultatif communal des aînés ou encore à la démarche Villes Amie des Aînés (VADA), les provinces prouvent qu'elles sont aussi un partenaire majeur des communes dans le domaine de la santé et exercent un rôle essentiel de pouvoir intermédiaire.

Les principaux enjeux du Bien vieillir seront exposés de manière plus pratique cet après-midi au sein des quatre ateliers qui vous sont proposés. Nul doute que vous trouverez votre bonheur dans ce choix diversifié qui permet de percevoir l'aide aux aînés et les perspectives qui en découlent sous différentes facettes.



Je ne serai pas beaucoup plus long pour laisser la place aux premiers intervenants et aux échanges qui s'annoncent riches en enseignements.

Pour terminer ce mot d'introduction, je tiens à remercier Madame Dominique Demoulin, notre modératrice du jour, qui a accepté, une nouvelle fois, d'animer les débats de notre colloque.

Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite un agréable colloque.

Paul-Emile MOTTARD Président de l'APW